

Nous contacter

Retrouvez toutes les informations et les documents nécessaires à la prise en charge :



lespep01.org

Rubrique Nos Activités et services > La plateforme médico-sociale



pcotnd01@lespep01.org



04 28 44 10 45

Du lundi au vendredi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h



18 rue Abbé Gringoz 01000 BOURG EN BRESSE

La PCO est gérée par l'Association des PEP01.

En co-construction avec:









En partenariat avec : le CDA'Ain, le Centre Hospitalier de Bourg Fleyriat (consultations Jeunes Enfants), l'APAJH, l'Adapei de l'Ain, le DAC, la CPTS Pays de Gex, la CPTS Bugey Sud et les PEP 69.

Financée par :

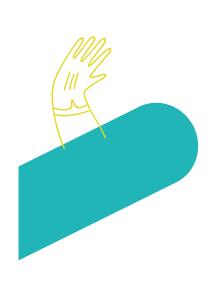






Plateforme de Coordination & d'Orientation

Pour les enfants de 0 à - de 12 ans avec suspicion de Troubles du Neuro-Développement (TND)





Qui est concerne?

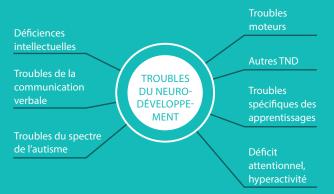
- → Enfants de 0 à moins de 12 ans
- Avec une suspicion de troubles du neuro-développement
- Adressés par un médecin (scolaire, PMI, généraliste, pédiatre...)
- Pendant une année de prise en charge renouvelable 12 mois
- → Avant toute notification d'allocation MDPH avec un médecin référent identifié

À quoi sert la PCO?

La qualité et la rapidité du diagnostic sont déterminantes pour proposer un accompagnement adapté. La Plateforme de Coordination et d'Orientation de l'Ain agit sur l'ensemble du département.

Pourquoi parlet-on de TND ?

Les troubles du neuro-développement sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif, moteur et/ou affectif.



Missions

- → Accélérer l'accès au diagnostic
- → Informer sur les TND
- → Apporter un appui à tous les professionnels pour le repérage précoce
- → Favoriser et financer l'accès rapide aux rééducations en libéral dans le respect des bonnes pratiques professionnelles recommandées par la Haute Autorité de Santé HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Médecins et professionnels



Mise à disposition d'un livret de repérage pour détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de moins de 12 ans, téléchargeable sur :

handicap.gouv.fr/engagement-2

Familles



- → Informations sur les troubles
- Orientation vers les professionnels libéraux
- Accès au diagnostic
- Financer la prise en charge des professionnels libéraux non conventionnés avec l'Assurance Maladie (ergothérapeute, psychomotricien, psychologue)
- Pas d'avance de frais et 0 reste à charge



Comment ça marche ?



SYNTHÈSE DES BILANS ET RETOUR À LA FAMILLE

SOINS ET/OU DOSSIER MDPH SI BESOIN

